

Vosges du Sud

Urbanisme : un second arrêt pour le plan intercommunal

Réunis en conseil communautaire ce mardi 28 janvier, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) ont notamment approuvé le second arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Après concertations avec les communes, quelques modifications ont été apportées.

Le 18 juin dernier, après plus de sept ans de travail, un premier arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) était approuvé par les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS). Sept mois plus tard, ce mardi 28 janvier, le sujet est à nouveau revenu sur la table du conseil communautaire. Pour un second arrêt, après diverses concertations avec les communes.

Suite à la délibération de juin dernier, « le PLUi arrêté a été transmis aux communes pour avis », indique le dossier, présenté ce mardi soir par Christian Canal, vice-président de la CCVS en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'habitat. « Les communes ont disposé d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et les dispositions du règlement qui les concernent directement. »

À l'issue de ce délai, une commune a émis un avis con-



Le PLUi concerne les 22 communes composant la communauté de communes. Photo d'archives Michaël Desprez

sideré favorable par absence de délibération (Anjoutey), onze ont émis un avis favorable (Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Felon, Lamadeleine-Val-des-Anges, Lepuix, Petitefontaine, Petitmagny, Romagny-sous-Rougemont, Saint-Germain-le-Châtelet et Vescemont), trois ont émis un avis favorable avec observations (Bourg-sous-Châtelet, Lachapelle-sous-Chaux et Lachapelle-sous-Rougemont), deux ont émis un avis

favorable avec réserves (Étueffont et Rougemont-le-Château) et cinq ont émis un avis défavorable (Girromagny, Grosromagny, Leval, Riervescemont et Rougegoutte).

« On a rencontré ces dernières communes, on a essayé de voir avec elles ce qui pouvait être amélioré. On a trouvé, pour la plupart du temps, des solutions », explique Christian Canal avant d'ajouter : « Aujourd'hui, toutes ces communes sauf

Rougegoutte et Riervescemont ont à nouveau délibéré et ont émis un avis favorable. »

Des modifications pour quatre communes

« Des modifications ont été apportées pour quatre communes », précise Jérémie Cremel, responsable du service de l'urbanisme à la CCVS. Pour Grosromagny, un changement de zonage a été opéré. À Rougemont-le-Château,

deux modifications ont été effectuées sur le secteur de la carrière. « Si on ne le faisait pas, l'exploitant de la carrière perdait au moins un an à refaire des procédures », remarque le responsable.

Du côté d'Étueffont, le périmètre de préservation autour de la forge-musée a été réduit et un nouvel emplacement réservé a été créé, « dans le but de faciliter l'acquisition foncière d'une petite bande de terrain pour permettre la réalisation d'un cheminement piétonnier qui doit relier le centre du village à l'IME (institut médico-éducatif) et l'ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) en projet ». Enfin, à Girromagny, des protections patrimoniales ont aussi été supprimées et des règles relatives à la mixité fonctionnelle et sociale ont été adaptées.

Une enquête publique lancée avant l'été

Le second arrêt du PLUi a été approuvé par les élus de la CCVS ce mardi (avec zéro contre et une abstention). Pour la suite, l'avis des personnalités publiques associées (préfet, communes limitrophes, etc.) sera sollicité et elles auront trois mois pour répondre.

Ensuite, une enquête publique devrait être lancée avant l'été. Avant une approbation finale du PLUi envisagée au dernier trimestre de 2025.

● Hugo Couillard